

SÉNAT DU CANADA

BILL J⁵.

Loi pour faire droit à Mabel Elizabeth Jones McKay.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Mabel Elizabeth Jones McKay, demeurant en la cité de Sherbrooke, province de Québec, ménagère, épouse de George Leslie McKay, domicilié au Canada et demeurant en la ville de Cookshire, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dixième jour de février 1915, au village de Gould, dite province, et qu'elle était alors Mabel Elizabeth Jones, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Mabel Elizabeth Jones et George Leslie McKay, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Mabel Elizabeth Jones de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit George Leslie McKay n'eût pas été célébrée.